



Liquidation des biens matrimoniaux

Par **veronique**, le **20/01/2010** à **15:59**

Bonjour,

je suis divorcée depuis janvier 2008, pour la liquidation des biens matrimoniaux mon ex-mari et moi-même n'étions pas d'accord chez le notaire, donc un procès de difficulté a été établi et nous sommes retournés chez notre avocat ; l'affaire sera plaidée le 26 mars prochain. La partie adverse (mon ex-mari) peut elle faire appel à l'issue du jugement ?

Merci de votre réponse

Cordialement